



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2023-41  
DU JEUDI 25 MAI 2023

**Présents :** M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusés :** M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL.

**Objet de la décision : Urbanisme - Instruction des Autorisations du Droit des Sols**

Vu le Code de la commande publique,

Vu la consultation lancée auprès de trois Bureaux d'études spécialisés,

**Considérant** que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par le Bureau d'études UrbaDoc,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de confier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et pour une durée de 6 mois, à la Société UrbaDoc, domiciliée 9, avenue Bourges Maunoury à Toulouse, l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), cette prestation comprenant l'instruction des Certificats d'Urbanisme opérationnels, Déclarations Préalables « complexes » (division et construction), Permis de Construire, Permis de Construire modificatif, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Permis d'aménager modificatifs, Transferts d'acte et Prorogations,
- décide d'autre part d'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et pour une durée de 15 mois, la mise à disposition d'un adjoint administratif par la Commune de Montredon Labessonnié à raison de 16 heures/semaine pour instruire les Déclarations préalables « simples »,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes avec la Société UrbaDoc et avec la Commune de Montredon-Labessonnié, ainsi que toute autre pièce utile à l'exécution de la présente,
- indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn